

CÉRÉMONIE DES VŒUX ANNUELS.

La cérémonie des vœux annuels aura lieu avant la messe dans la salle de communauté, en présence de toutes les Sœurs.

La sacristine préparera, comme pour la vêtue, ce qui est nécessaire et mettra sur la crédence la coëffe en laine, la formule des vœux signée par la novice, et devant, dans un chandelier, un cierge pour la novice.

L'Officiant se rendra, accompagné de ses assistants, au lieu où se trouve la communauté assemblée, et entonnera l'hymne Veni, Creator qui sera continuée par les religieuses. Les antiennes, versets et oraisons comme à la vêtue, page 4.

Après les oraisons, l'Officiant, assis, fait à (†) la novice, les interrogations suivantes :

D. Ma fille, que demandez-vous ?

R. Monseigneur, quoique j'en sois très indigne, je vous supplie très-humblement de me permettre de faire les vœux annuels selon les Constitutions et Règles de cette communauté.

D. Vous tenez-vous suffisamment instruite des vœux et des constitutions, et avez-vous bien considéré ce à quoi vous prétendez vous obliger en faisant les vœux annuels ?

R. Oui, Monseigneur, par la grâce de Dieu.

Alors l'Officiant dit :

(†) S'il y a plusieurs novices, l'Officiant fait les interrogations au pluriel, et une novice répond au pluriel au nom de toutes.